



Service des affaires  
communales  
Place de la Taconnerie 7  
case postale 3965  
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève

N/réf : 262/2020

Genève, le 03 août 2020

**Concerne : Délibération du 19 mai 2020**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

**un crédit de 352 858 F destiné à la reconstitution des collections du Musée Ariana pour les années 2020 à 2025, financé par les indemnités d'assurance perçues lors d'un vol au Musée de l'Ariana**

que nous avons soumise pour préavis, a suscité la/les remarque/s suivante/s:

*1. Les dépenses devront être comptabilisées dans le compte des investissements puis être portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.*

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

  
Olivia Le Fort  
Directrice